

► Pierre Bilger



## Un e-parcours dédié aux usagers

Même s'il a rechigné pour la forme, Pierre Bilger s'est prêté volontiers au jeu du portrait : "Après tout, je fais partie des murs... Et ce sont les mêmes depuis 1975 où je me suis installé à l'Institut Le Bel." Mais il ne faut pas se fier aux apparences. S'il n'a (quasiment) pas changé de bureau, cet informaticien de 54 ans a changé de métier et d'environnement professionnel plus souvent qu'à son tour. Et, d'ailleurs, ce sont justement ces zigzags stimulants qui ont plu à ce faux calme.

[Sylvie Boutaudou]

Avec un bac philo en poche, en 1973, on pouvait trouver du travail comme « agent de bureau » à l'université : "J'ai commencé par recopier des chèques dans un grand cahier, à la comptabilité", raconte-t-il. Il était déjà question à cette époque d'informatiser le service, mais personne n'imaginait la révolution que cela provoquerait. Dès les tous premiers mois, l'avenir professionnel du jeune homme se joue sur un coup de dé. Une collègue pressentie pour un stage d'initiation à l'informatique décline l'offre, et le dernier arrivé du service découvre pendant deux mois le maniement des cartes perforées et le langage "Cobol" avec Bull (alors entreprise publique). "Je suis devenu pupitreux, ce qui demandait surtout de s'assurer de la sauvegarde des données comptables traitées en différé selon les moyens de l'époque." Il est partie prenante de la création du SIG\*, en 1979, une des premières initiatives interuniversitaires strasbourgeoises.

Puis, au fil des transformations de l'informatique et de la bureautique, Pierre Bilger se porte volontaire pour apprivoiser les nouvelles machines, apprendre les nouvelles techniques, les transmettre... parfois dans le stress. "On commençait à bien maîtriser la liaison de 300 postes vers un ordinateur central, quand le Minitel est arrivé en 1984, avec les premières préinscriptions d'étudiants. On changeait de dimension, l'accès était subitement ouvert à tous, ce qui posait des problèmes inédits." Puis, dès 1985, la microinformatique s'impose à la place des vieux terminaux : nouveau bouleversement dans lequel Pierre Bilger s'investit encore davantage. Un des enjeux de l'époque était que l'ensemble du personnel s'approprié les outils. Et c'est dans ce domaine qu'il se spécialise : "J'avais de l'intérêt pour l'informatique, j'ai utilisé très tôt un micro-ordinateur chez moi,

ce qui complétait les formations reçues à l'université. Avec ce que je savais, j'avais envie d'orienter mon travail vers les utilisateurs, de faire tomber leurs appréhensions et de leur redonner le pouvoir sur les machines", explique-t-il. Rebelote avec le développement de la messagerie et des outils collaboratifs, en 1999, qui modifie profondément les habitudes de travail. Là encore, il y a besoin de "passeurs", de gens qui savent décrypter la nouveauté pour que tous s'en emparent.

Côté progression de carrière, tout s'est bien enchaîné. Titularisé en 1987, Pierre Bilger se forme, réussit des concours et passe progressivement de la gestion du matériel à des tâches de management. Aujourd'hui, il se retrouve responsable adjoint d'une équipe d'une trentaine de personnes. "Je n'étais pas carriériste, mais toujours prêt à m'embarquer dans les nouvelles évolutions du métier, ce qui m'a poussé à prendre des responsabilités", explique-t-il. Un parcours atypique qui lui donne le coup d'œil pour distinguer les compétences de ses jeunes collègues, même quand le diplôme n'est pas là. "J'ai aussi appris beaucoup du milieu associatif et de mes engagements, du mouvement anti-nucléaire des années 70 aux responsabilités comme conseiller municipal pendant deux mandats, en passant par l'activité dans des mouvements de jeunesse en milieu rural ou comme parent d'élève." En filigrane, des convictions, une boussole, un enracinement local qui lui ont donné assez d'assurance pour ne pas avoir peur de la nouveauté.

Alors comment parler, après ce long récit, du dernier grand stress en date, la mise en place du "Pass campus" à l'été 2009 ? Une péripétie parmi tant d'autres...

\* Service interuniversitaire d'informatique et de gestion

# Savoir(s)

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

n°6 Avril 2010 Trimestriel 1,5 €

Haïti : les urgentistes de l'image-satellite

Les moustiques se soignent contre le paludisme

Focus groups à l'Université de Strasbourg, une initiative pionnière



Pierre Bilger

en quelques  
dates



1954

Naissance à Colmar (Haut-Rhin)



1974

Service militaire



1975

Embauche à l'ULP le 1<sup>er</sup> Avril !



1979

Création du Service interuniversitaire d'informatique et de gestion (SIG)



1987

Technicien titulaire



2000

Assistant ingénieur



2010

Ingénieur d'études

## Les savoirs au cœur du processus judiciaire





## DOSSIER Les savoirs au cœur du processus judiciaire

Université et justice : des chemins qui se croisent	8/9
Expertise : des outils plus pointus	10
L'homme de l'art n'est pas neutre	11
Un journalisme judiciaire et la Cour	11
La recherche de la vérité judiciaire, l'affaire Bodein	12



<b>ACTUALITÉS</b>	
Doctorante de l'extrême	3
Formation des notaires : la filière universitaire fait ses preuves	3
Prototype : un éco-véhicule bientôt en course	3
S'inscrire à l'Université de Strasbourg	3



<b>RECHERCHE-FORMATION</b>	
Haïti : les urgentistes de l'image-satellite	4
Pluridisciplinaire et après...	5
Les moustiques se soignent contre le paludisme	6

<b>UN AUTEUR - UN LIVRE</b>	
Au plus profond des lettres de Van Gogh	13



<b>INNOVATION</b>	
Chercheurs-entrepreneurs : entre secteur privé et public	14
Innover grâce aux sciences humaines et sociales	15

<b>CULTURE</b>	
L'Apocalypse, une idée très tendance	16
Voir la Turquie : du culturel à l'adhésion	16
Biodiversité et inégalité	17



<b>COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE</b>	
Quelles conditions de travail à l'Université de Strasbourg ?	18/19
Les maux du travail	19

<b>GOVERNANCE</b>	
Penser l'autonomie	20/21
Écoles des cadres : le regard d'un intervenant extérieur	21

<b>L'UNIVERSITÉ ET LA CITÉ</b>	
La Région Alsace et l'Université de Strasbourg : état des lieux	22



<b>RETOUR AUX SOURCES</b>	
Trois universités à inventer	23

<b>LIBRE OPINION</b>	23
<b>PORTRAIT</b>	
Pierre Bilger	
Un e-parcours dédié aux usagers	24

> Université de Strasbourg, CS 90032, 67081 Strasbourg cedex  
> Tél. +33 (0)3 68 85 00 00  
> Site web : www.unistra.fr  
> Directeur de la publication : Alain Berez  
> Directeur éditorial et rédacteur en chef : Philippe Breton  
Contact : breton@unistra.fr  
> Coordination de la publication : Caroline Laplane et Agnès Villanueva

> Contact de la rédaction : Service de la communication de l'Université de Strasbourg - Strasbourg Cedex  
> Tél. +33 (0)3 68 85 11 40  
> Comité de rédaction de ce numéro : Michèle Bauer ; Anne-Isabelle Bischoff ; Philippe Breton ; Jérôme Castle ; Fanny Del ; Jean-Marie Gachon ; Anne-Catherine Hauglustaine ; Caroline Laplane ; Anna Lazar ; Myriam Niss ; Isabel Pellon ; Elsa Poupardin ; Agnès Villanueva ; Frédéric Zinck.

> Ont participé à la rédaction de ce numéro : Anne-Isabelle Bischoff ; Sylvie Bouraudou ; Philippe Breton ; Corinne Fugler ; Célia Gisinger ; René Kahn ; Caroline Laplane ; Jean-Marc Lévy-Leblond ; Myriam Niss ; Agnès Villanueva ; Frédéric Zinck.  
> Photographies : Bernard Braesch (sauf mention)  
> Conception graphique et maquette : Long Distance  
> Imprimeur : OTT

> Tirage : 15 000 exemplaires  
> ISSN 2100-1766  
> n° commission paritaire : 0610 B 05543

> Savoir(s) est téléchargeable à partir du site de l'Université de Strasbourg www.unistra.fr  
> Pour envoyer vos suggestions au comité de rédaction, un courriel est à votre disposition : mag@unistra.fr.

édito

L'autonomie n'est pas un état mais un processus. La formule synthétise ce qui fait la nature de ce moment très particulier que traverse actuellement l'Université de Strasbourg, comme toutes les autres universités qui ont choisi de s'inscrire dans le cadre de l'autonomie et de la responsabilité. Nous commençons à peine à mesurer l'ampleur des transformations que ce nouveau positionnement implique. C'est à cette aune qu'il faut mesurer les frustrations, mais aussi les enthousiasmes qui ponctuent cette évolution sur le plan humain. Il était indispensable que l'université se dote des outils pour accompagner ce changement majeur. *Savoir(s)* rend compte ici, dans ses colonnes, de deux initiatives prises dans cette perspective, le séminaire des élus, qui a jeté les bases d'une réflexion commune sur ce thème, au-delà des légitimes différences de points de vue, et la mise en place des groupes de discussions qui devraient permettre de mieux connaître la réalité du ressenti des conditions de travail. Ce faisant, notre magazine est fidèle à sa nouvelle mission : informer, faire circuler la parole, décrypter les enjeux. Le lecteur attentif découvrira ainsi de nouvelles rubriques consacrées à la vie de la communauté universitaire, à la gouvernance, aux rapports entre l'université et la cité, ce dernier terme étant pris au sens large, mais aussi à l'innovation et à l'effort de valorisation. Comme en témoigne ce numéro, l'Université de Strasbourg est présente sur tous les fronts de la production et de la diffusion des connaissances. De la Sibérie à Haïti en passant par la Turquie, de Van Gogh à l'Apocalypse, des récentes découvertes sur le paludisme aux développements des start-up en biologie, la palette est large. Le dossier, consacré ici à mettre en évidence la pluralité des savoirs qui concourent au processus judiciaire, comme fondement de la démocratie, permettra de mettre en avant la transversalité de disciplines qui convergent souvent dans leurs buts et dans leurs méthodes. Dans tous les domaines l'université porte au plus profond du tissu social le goût du savoir, la rationalité, la rigueur de ses méthodes. La construction de l'autonomie passe aussi par le rappel de ces valeurs essentielles.

Philippe Breton  
Directeur éditorial

FORMATION



## DOCTORANTE DE L'EXTRÊME

Ses sujets d'étude s'appellent Zéphyr, Alizé ou Borée. Ils sont nés l'an dernier au zoo de St Pétersbourg. Pour les étudier, Laetitia Becker se perche dans un arbre, ou se glisse dans leur enclos : "Il faut être très patient, les laisser comprendre que vous êtes là simplement pour les observer". Laetitia Becker a choisi la taïga russe pour préparer son doctorat. Sa thèse, qu'elle compte présenter en 2011, portera sur le comportement des loups orphelins destinés à la réhabilitation. Un travail encadré à la fois par André Ancel, du Département écologie physiologie et éthologie\*, et par un professeur de l'Académie des sciences russes de Moscou, Vladimir Poyarkov. La jeune Strasbourgeoise a posé son sac à dos en 2005, à 22 ans, à la station biologique Chisty Les, "forêt propre", au cœur de la réserve naturelle de Russie centrale, dans la région de Tver. Loin de tout, dans des conditions très spartiates, la chercheuse observe jour après jour les efforts des jeunes canidés pour se nourrir et s'acclimater à leur environnement. Ses protégés, nés en captivité ou prélevés en forêt par les chasseurs, quitteront leur enclos à un an, âge auquel un louveteau prend son indépendance. Pour suivre leur trace en forêt, leurs échanges avec leurs congénères et étudier leur régime alimentaire, Laetitia Becker va doter 7 loups de colliers GPS, dès ce printemps. Un effort qui surprend dans ce pays où le loup reste un animal nuisible. Pour une dépouille, un chasseur touche 40 euros...

Corinne Fugler

\* Institut pluridisciplinaire Hubert Curien - Unité mixte de recherche Uds / CNRS 7178

## S'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Vous souhaitez vous inscrire ou vous réinscrire à l'Université de Strasbourg : rendez-vous courant avril pour des informations complètes sur le site [www.unistra.fr](http://www.unistra.fr), rubrique *Études* et *scolarité* puis *Admission et inscription*. Les inscriptions et réinscriptions débuteront le lundi 19 juillet 2010 (pour les IUT : calendrier spécifique à consulter sur [www.iut-alsace.fr](http://www.iut-alsace.fr)).

## FORMATION DES NOTAIRES : LA FILIÈRE UNIVERSITAIRE FAIT SES PREUVES

Jusqu'à la rentrée 2006, le Grand Est de la France ne disposait que de la filière dite professionnelle pour former ses notaires. Depuis lors, une filière universitaire a été créée. Sa première promotion vient d'achever son cursus.

On entre dans la filière professionnelle de formation des notaires avec un master I de droit privé (ou de droit des affaires), après un examen d'entrée. Puis, l'aspirant notaire suit une année de formation dense (770 heures de cours), sanctionnée par un examen de sortie. S'il réussit, il fera deux années de stage dans une étude notariale, complétant sa formation grâce à des séminaires de spécialisation. Un rapport de stage clôture ce cycle d'études : en cas de succès, le stagiaire devient titulaire de l'examen de notaire (sauf à passer le concours de droit local pour exercer dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle).

La filière universitaire recrute également des étudiants du même master I (une vingtaine chaque année), sur dossier, en master II immobilier et notarial. Ceux qui sont sélectionnés poursuivent leur formation en intégrant également une étude notariale pour deux ans, tout en préparant leur diplôme supérieur de notaire (DSN), à raison de 20 jours de formation universitaire par an. Le DSN est sanctionné par des examens et un rapport de stage de fin d'études. "Les deux formations sont aussi valables l'une que l'autre, même si l'effort de formation théorique n'est pas réparti de la même manière, explique Jean-Marie Ohnet, notaire à Strasbourg et professeur associé à l'Université de Strasbourg, responsable de la filière universitaire de formation des notaires. "Pour moi, la création de cette filière présente surtout l'intérêt d'ouvrir la profession à d'autres types d'étudiants, et donc d'enrichir les profils des futurs notaires". La première promotion de titulaires du DSN est sortie au printemps 2009. Les quatre jeunes diplômés qui se sont présentés au difficile concours de droit local (d'Alsace-Moselle) ont été reçus. Un résultat encourageant !

Caroline Laplane



## PROTOTYPE : UN ÉCO-VÉHICULE BIENTÔT EN COURSE

Qu'est-ce qui porte une coque de 2 kilos, qui est montée sur des roues de vélo et qui fonctionne avec un moteur de débroussailluse ? Il s'agit du véhicule en cours de finalisation que les étudiants de la licence Production industrielle, préindustrialisation et prototype vont tester lors de la prochaine édition du Shell éco marathon.

Les 6 et 7 mai, plus de 200 écuries étudiantes de 24 pays vont concourir pour désigner le véhicule le plus économe en carburant sur l'EuroSpeedway de Lausitz entre Dresde et Berlin. Après une journée d'essais, les concurrents s'élanceront pour une prise de performance sur 8 tours de circuit à une vitesse moyenne de 30 km/heure. Le jury analysera via une jauge l'essence consommée et définira par projection le nombre de kilomètres parcourus par chaque prototype avec un litre d'essence. Trois étudiants-constructeurs, une étudiante pilote et un étudiant de master chargé de superviser la motorisation sont les maîtres du jeu. "Ils espèrent atteindre les 400 km", précise Bertrand Rose, co-responsable pédagogique du master Sciences pour l'ingénieur spécialité génie industriel, à l'initiative du projet. "J'avais concouru trois fois en tant qu'étudiant à Nancy et c'est décidément un projet passionnant d'inventer de A à Z un véhicule." L'équipe de l'UFR de physique et d'ingénierie de l'Université de Strasbourg a travaillé le modèle numérique de la structure avec le logiciel de CAO Catia V5. Le moule a été remodifié et la coque a été fabriquée en fibre carbone et kevlar. Le châssis "mécano-assemblé" a été monté grâce au don de profilés en aluminium de la société Norcan basée à Haguenau. Avec un budget très réduit (3500 euros), les étudiants ont mené un projet complet qui comptera dans leur cursus. "Recherche de sponsors, de matériaux et de solutions techniques, mise en œuvre en plasturgie, organisation logistique, l'objectif était de les responsabiliser au maximum." Paris déjà réussi en attendant la course !

Agnès Villanueva

Contact :  
bertrand.rose@unistra.fr





L'équipe du SERTIT en action

**Faire vite, vite, très vite...**  
C'est là un impératif pour les ingénieurs du Service régional de traitement d'image et de télédétection (SERTIT), lorsqu'ils sont sollicités dans le cadre d'une catastrophe majeure.

[Myriam Niss]

# Haïti : les urgentistes de l'image-satellite



La charte internationale "Espace et catastrophes majeures" est un accord de coopération pour l'utilisation coordonnée des données satellitaires. Elle a été initiée en 2000 par le Centre national d'études spatiales (CNES), l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Agence spatiale canadienne (ASC). Une douzaine d'agences spatiales, qui fournissent des données satellitaires, y sont impliquées. C'est dans ce cadre, en partenariat avec ces agences spatiales et avec le soutien du CNES ainsi que dans le cadre du programme SAFER du PCRD-7 de la Commission européenne que le SERTIT, créé en 1987 au sein de l'École nationale supérieure de physique de Strasbourg, développe le service de cartographie rapide.

Site web : <http://sertit.u-strasbg.fr/>

Dans la nuit du 12 au 13 janvier 2010, le téléphone de crise du SERTIT sonne vers 1h du matin chez l'ingénieur d'astreinte. Au bout du fil, le Centre opérationnel de gestion interministérielle de la Direction de la sécurité civile au ministère de l'Intérieur, annonce qu'il y a moins de deux heures, un violent séisme de magnitude 7 a secoué la capitale haïtienne, Port-au-Prince. Les dégâts matériels et humains sont considérables et les secours ont besoin, au plus vite, de données cartographiques... Cette urgence, les scientifiques du SERTIT en sont familiers et savent la gérer. Lors d'incendies en Grèce, de séismes au Pakistan, de cyclones aux Antilles ou encore des récentes inondations en France dûes à la tempête Xynthia, le Service de cartographie rapide, composé d'informaticiens, de physiciens, de géologues et de géographes, est sur le pont 24h/24 lorsque la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" se déclenche. "Une image satellite ne peut être lisible telle quelle par des secouristes sur le terrain, il faut la traiter avant de l'envoyer", explique Paul de Fraipont, créateur et directeur du SERTIT. "Pour Haïti, dans un premier temps, ce sont des images fournies par un satellite japonais qui ont permis de disposer des références cartographiques de base, dès le 13 janvier".

## Des écrans de crise

L'ampleur de la catastrophe haïtienne a mobilisé des ressources exceptionnelles, comme ces images de moins de 50 cm de résolution au sol et mises à la disposition de la Charte par un satellite américain. Au fur et à mesure de l'arrivée des images envoyées par les différents satellites et par comparaison avec les images d'archives, 18 cartes thématiques ont été établies. Elles permettent de localiser notamment les voies d'accès, les bâtiments endommagés, les zones de rassemblement de populations, les pollutions de la mer aux hydrocarbures... Les états-majors de crise ont posé également

au service des questions précises, auxquelles il a fallu rapidement trouver une réponse, par exemple : la piste de l'aéroport de Jacmel est-elle praticable ? Où se trouvent les points d'eau ? Sur le campus d'Illkirch, au pôle API, le deuxième étage du bâtiment circulaire qui abrite le SERTIT évoque une tour de contrôle, avec ses baies vitrées et tous ses écrans d'ordinateurs ouverts sur les catastrophes du monde. En période de crise, une vingtaine de personnes se relaient pour produire en quelques heures des cartes qui nécessitent, en temps normal, des mois de travail. On se souvient ici du tsunami de 2004 et de la nuit passée à simuler l'impact de la vague selon sa hauteur (10 m, 15 m, 25 m) avec des données d'archives. Les images de crise n'étaient pas encore acquises. Le tremblement de Terre de Port-au-Prince a mobilisé le service pratiquement non-stop pendant plus de deux semaines. "Pas question, évidemment, de compter ses heures, au vu des enjeux vitaux ! Il est vrai que la première fois qu'on est sollicité pour une catastrophe, on est un peu submergé par les aspects humains et l'émotion. Mais c'est un métier, auquel on est entraîné et que l'on pourrait comparer par exemple à celui des pompiers. Et il s'agit avant tout d'être préparé et de bien faire son boulot en gardant la tête froide pour rendre un service compétent..."



Catalogue des bâtiments présumés endommagés le 13 janvier 2010 à Port-au-Prince (Echelle : 1:7 500)



Gérald Bronner

# Pluridisciplinaire et après...

Que peuvent apporter les sciences sociales aux sciences de la Vie et inversement ? Comment rompre les frontières disciplinaires ? Deux rendez-vous internationaux proposés par le laboratoire Cultures et sociétés en Europe proposent de faire le point sur ces nouvelles relations en cours de mutation.

[Frédéric Zinck]

En 1839, Auguste Comte proposait le terme de sociologie pour remplacer celui de physique sociale (après Sieyès 1748-1836). Il trouvait cette expression impropre car elle suggérait l'idée d'une trop grande proximité entre la sociologie et la science physique. Les relations d'inspiration ou au contraire de suspicion entre différentes disciplines ne sont pas un fait nouveau mais la notion de proximité revêt aujourd'hui certainement plus d'importance entre les sciences sociales et les sciences de la nature.

s'explique que par le social. Mais la neuroéconomie, comme l'anthropologie cognitive sont des domaines disciplinaires qui existent. Les étudiants strasbourgeois ont également l'opportunité de suivre des cours de sociologie cognitive" argumente Gérald Bronner.

## Découvrir un continent intellectuel

Si les sciences sociales doivent se poser la question des liens qu'elles doivent entretenir avec les apports les plus récents des neurosciences et des sciences cognitives, l'inverse est tout aussi important. Dans le prolongement de ce premier colloque, les journées d'études pluridisciplinaires intitulées *Les sciences cognitives : vers un dépassement des frontières disciplinaires* ont ainsi vu le jour. "Le terme cognition peut être défini par l'ensemble des phénomènes qui régissent les négociations du cerveau avec son environnement. Autant dire que cette notion ne peut se réduire à une discipline propre. Il s'agit plutôt d'un continent intellectuel", ajoute Gérald Bronner.

La mutualisation des réflexions théoriques et des travaux empiriques des sciences de la Vie et des sciences sociales ne peut qu'aboutir à un enrichissement conjoint de ces différentes disciplines. "Nous ne sommes aujourd'hui qu'au frémissement de ces croisements et la récente création de l'Université de Strasbourg représente une opportunité de plus pour remettre ce débat au centre de la table. Pourquoi ne pas mettre en place une plate-forme pérenne de discussions pour que de nouvelles filières et de nouveaux diplômés voient le jour et ne soient plus considérés comme hybrides mais bien inscrits durablement dans des champs disciplinaires encore trop peu explorés" conclut Gérald Bronner.

\*Gérald Bronner est membre de l'Institut universitaire de France



## Le naturalisme dans les sciences sociales

4, 5 et 6 mai 2010

Colloque international de sociologie organisé par le laboratoire Cultures et sociétés en Europe (Université de Strasbourg/ CNRS-FRE 3229)



## Les sciences cognitives : vers un dépassement des frontières disciplinaires

4 mai, 1<sup>er</sup> octobre et 19 décembre 2010

Journées d'études pluridisciplinaires organisées en partenariat avec l'Institut fédératif de recherche en neurosciences de Strasbourg (IFR 37)

Maison interuniversitaire des sciences de l'homme (Misha)  
Allée du Général Rouvillois à Strasbourg

<http://www.misha.fr>  
Contact : [romy.sauvayre@misha.fr](mailto:romy.sauvayre@misha.fr)





Crédit photo : P. Larzon

Elena Levashina

## Les moustiques se soignent contre le paludisme

Si le moustique anophèle est le vecteur du parasite responsable du paludisme, il est également capable de le combattre. La mise en lumière de ce mécanisme apporte un élément de plus à la compréhension du cycle de cette maladie et certainement au développement des moyens de lutte.

[Frédéric Zinck]

Le paludisme est encore la seconde cause mondiale de mortalité par maladie infectieuse après le sida. Elle tue de un à trois millions de personnes chaque année et en touche 500 millions dont 90 % en Afrique. Pour se protéger de cette maladie véhiculée par le parasite plasmodium et transmise à l'homme par la piqûre du moustique femelle anophèle, des médicaments et des moustiquaires imprégnées d'insecticides sont utilisées. Elle peut aussi être traitée par l'usage de médicaments antipaludiques. La mise sur le marché d'un vaccin prévu en 2014 sera également une grande victoire mais incomplète car celui-ci pourrait être destiné uniquement aux enfants. De plus, on observe depuis plusieurs années le développement d'une résistance aux médicaments de la part du parasite et une résistance aux insecticides de la part des insectes. "Nous avons encore d'énormes progrès à faire dans la compréhension des systèmes biologiques mis en jeu pour élaborer des stratégies de lutte efficaces à long terme. Il nous manque encore des bases scientifiques solides" note Elena Levashina, responsable dans l'équipe de recherche Réponse immunitaire et développement chez les insectes – analyse postgénomique de la réponse antiparasitaire chez l'anophèle<sup>(1)</sup>.

### L'identification du gène soigneur

Une nouvelle étape vient certainement d'être franchie grâce aux résultats de cette

équipe qui a mis en évidence la résistance de certains insectes non pas aux insecticides mais au parasite lui-même (in *Science* 2 - octobre 2009). "En effet parmi les populations d'insectes certains sont porteurs d'un type de gène qui leur permet de détruire le parasite dans leur organisme" explique Elena Levashina. En étudiant cette famille de gènes chez le moustique, les chercheurs ont réussi à caractériser un particulier appelé *TEPI* qui peut être présent sous différentes formes. "En inhibant ou en activant l'expression des différentes formes de ce gène, nous avons réussi à déterminer que la résistance d'un moustique au parasite dépend largement de la ou des forme(s) du gène *TEPI* dont il est porteur". Une des applications de ces résultats pourrait être le remplacement de population de moustiques dits susceptibles par des populations naturelles de moustiques majoritairement résistants.

### Si les recherches avancent, les questions affluent

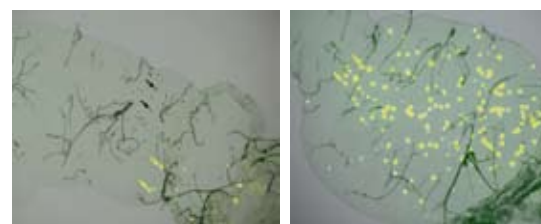
Mais comme le rappelle Elena Levashina "Il peut être très délicat de toucher à un système biologique complexe" d'autant plus que de nombreuses autres questions restent en suspens. "Selon différentes études statistiques seuls 10 % des moustiques sont infectés. Cela voudrait-il dire que le parasite dérègle le système de reproduction des moustiques ? Quel est le lien entre l'immunité et la reproduction de ces

insectes?" Plus les recherches avancent, plus les questions affluent. "Ce sont souvent des freins technologiques qui nous empêchent sur le moment d'y répondre". Pour autant la mobilisation contre cette maladie se poursuit, avec notamment le programme européen FP7 *Evimalar*<sup>(2)</sup> qui regroupe 34 instituts de recherche européens avec des partenaires au Cameroun, au Soudan, en Inde, au Nigeria et en Ouganda. "Les résultats de ces recherches fondamentales constituent une avancée de plus dans la compréhension d'un système biologique complexe et les relations de terrain que nous développons avec des zones touchées contribueront nous l'espérons au programme d'éradication de cette maladie" conclut Elena Levashina.

(1) UPR 9022 CNRS - U963 Inserm à l'Université de Strasbourg au sein de l'Institut de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)

(2) <http://evimalar.org>

Pour en savoir plus : <http://www.levashina-aggroup.com>



À gauche les moustiques porteurs du gène *TEPI* résistant sont capables de détruire le parasite (flèche noire) tandis qu'à droite le parasite (points fluorescents) a pu se développer chez un moustique non résistant.

Crédit images : Marina Lamacchia



## Les savoirs au cœur du processus judiciaire

L'invention de la justice démocratique inaugure une place croissante de la rationalité, sous toutes ses formes, au cœur des sociétés humaines. La justice moderne, c'est d'abord le renoncement à des procédés traditionnels comme la vengeance privée, jamais loin de la vendetta meurtrière, l'ordalie, qui fait appel à l'aléatoire d'une épreuve physique, ou encore le fait du prince, toujours arbitraire. La démocratie remplace ces méthodes archaïques par une institution originale, construite autour d'un dispositif de parole rationnel, qui tient les passions à distance. Celui-ci privilégie la recherche de la vérité, à partir de deux démarches cognitives nouvelles : l'examen objectif des faits et l'échange réglé de points de vue contradictoires. La procédure judiciaire, symbolisée par la mesure et l'équilibre de la balance, est ainsi la matrice des deux modalités du savoir qui sont au fondement

de la pensée moderne. L'une va s'articuler sur des méthodes de description rigoureuses, qui donneront naissance à la notion d'information et qui seront au cœur de la démarche des sciences exactes et expérimentales. L'autre va privilégier l'argumentation, l'interprétation, l'exégèse, qui sont aux fondements des sciences humaines et juridiques. L'université produit l'essentiel de ces savoirs qui, dans leur pluralité, fondent la justice moderne. Elle est aussi le lieu de formation initiale des compétences propres au monde judiciaire, officiers de police, commissaires, juges, magistrats du siège et du parquet, juristes, avocats, experts médicaux, psychologues ou encore traducteurs, journalistes spécialisés. Sur ce plan comme sur d'autres, l'université fait ainsi la démonstration de son lien étroit avec la société, au bénéfice de tous.

[Philippe Breton]



Dossier

Dossier



# Université et justice : des chemins qui se croisent

Où se trouvent, dans les filières d'enseignement, les recherches et les carrières professionnelles qui en découlent, les savoirs universitaires qui sont en lien avec la justice ? Promenade (non-exhaustive) à califourchon sur des mondes finalement très interactifs.

[Myriam Niss]

L'enquête démarre place d'Athènes, où siège en demi-cercle la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion. Le bâtiment aux façades colorées a été, en 1962, le pionnier du campus universitaire de l'Esplanade. Depuis toujours, il abrite l'Institut d'études judiciaires (IEJ) que le professeur Isabelle Després, sa directrice, définit comme "une charnière entre les études de droit et leurs débouchés". L'IEJ prépare, après un master 1 ou 2, aux concours d'entrée de l'École nationale de la magistrature, à l'École nationale supérieure de police pour les commissaires, à l'École des officiers de la gendarmerie nationale et aux centres de formation professionnelle des notaires et des avocats. Il organise aussi l'examen d'entrée à l'École régionale des avocats du Grand-Est, les aspirants au barreau représentant la très grande majorité des promotions.

"La faculté est une force de proposition pour le législateur", affirme Jérôme Lasserre-Capdeville, maître de conférences. "Par les mémoires et les thèses, où nous encourageons étudiants et doctorants à combattre les idées reçues, à formuler des propositions... Mais aussi par le rassemblement des enseignants quand ils estiment que des modifications de la loi sont nécessaires." Le programme de formation continue donne lieu à des échanges avec les magistrats : "Les universitaires analysent et théorisent les jurisprudences les plus récentes, ce qui nous permet d'intégrer ces éléments dans nos décisions", observe Gisèle Metten, magistrate à la Cour d'appel de Colmar. "Entre université et professionnels, les liens sont constants", estime également Tiphaine Garat, ingénieur d'études à l'Institut du travail, spécialisé dans les sessions de formation destinées aux mandatés syndicaux. L'Institut, qui a mis au point une méthode d'analyse juridique pour les défenseurs syndicaux, organise des journées d'information à l'attention des conseillers des Prud'hommes en Alsace pour "leur permettre d'acquérir ou de mettre à jour leurs connaissances et leur apporter les compétences nécessaires dans le cadre de leur mandat".

## Des sachants sachant transmettre

Lorsqu'il s'agit d'évaluer un préjudice, de trouver des preuves de culpabilité, bref, de "rechercher la vérité", les tribunaux civils, pénaux ou administratifs font appel à des experts judiciaires, qui mettent leurs connaissances et leurs compétences à disposition. On est d'ailleurs surpris, à la lecture d'une liste d'experts agréés par la Cour d'appel, de la variété des disciplines. "Pour un incendie, ou un accident automobile, le magistrat a parfois besoin d'un "sachant", mais avec des connaissances accessibles à la Cour, voire aux jurés", souligne Françoise Rosenau, magistrate. Car l'enjeu de l'expertise, c'est aussi d'être un exercice réussi de transmission des savoirs.

Dépendant directement de la Faculté de médecine, l'Institut médico-légal de Strasbourg répond, avec une équipe d'enseignants-chercheurs, à des missions d'expertise qui correspondent à ses domaines de recherche : la thanatologie<sup>(1)</sup>, la toxicologie, la génétique et la limnologie<sup>(2)</sup>. C'est un laboratoire privé du parc d'innovation d'Illkirch qui, en relation étroite avec l'Institut médico-légal, procède aux analyses d'ADN, dans le cadre d'un agrément du ministère de la justice français. "Ce métier est un des débouchés pour un master de biologie moléculaire et cellulaire, mais il faut aussi avoir une thèse et plusieurs années d'expérience pour avoir le titre d'expert en identification", précise une experte agréée, formée à l'École supérieure de biotechnologie de Strasbourg.

Très sollicitées également en matière d'expertise auprès des tribunaux : les sciences des chiffres. Les filières pour arriver au métier d'expert-comptable sont diversifiées, Facultés de droit, de sciences économiques, école de management, écoles privées... Les experts-comptables agréés par les tribunaux doivent répondre à toute sorte de questions de la part des magistrats, mais toujours liées à l'argent : successions, divorces, litiges professionnels, litiges fiscaux, accidents avec des victimes à indemniser... "Des morceaux de puzzle à relier, des chiffres à traduire en mots pour que le rapport soit compréhensible...", résume Michel Lévy, expert judiciaire depuis 30 ans.

## Conjuguer savoirs et savoir-faire

Ce jeu de piste entre université et justice passe par la case de l'École de management. Installée au PEGE dans des bâtiments militaires reconvertis, elle a mis en place depuis deux ans, en formation continue, un master 2 de *Lutte contre la criminalité organisée dans sa dimension économique et financière en Europe*, destiné à des gendarmes en activité. Fraudes, corruption, contrefaçon, financement du terrorisme, cybercriminalité : l'objectif est d'acquérir les connaissances permettant de détecter les montages illicites. Depuis 2005, le master 2 *Prévention des fraudes et du blanchiment* prépare des professionnels de la conformité qui puissent empêcher les agissements frauduleux. "Les investigations financières sont dans l'air du temps", sourit Chantal Cutajar, professeure affiliée et cheville ouvrière de ces formations. Strasbourg organise en juillet une université d'été centrée sur les pratiques dans ce domaine en Europe. À la clé, la création-pilote d'une école européenne des investigations financières...

Enfin, retour au campus de l'Esplanade et aux sciences de l'Homme. À la Faculté de sociologie, un master propose une approche sociohistorique du système carcéral, maillon délicat du système judiciaire. Patrick Colin, maître de conférences et membre du Laboratoire culture et sociétés en Europe<sup>(3)</sup>, enseigne au CERIS (Centre d'étude et de recherche sur l'intervention sociale) et forme des étudiants en sociologie qui s'orientent vers les métiers du travail social et aussi en formation continue. Certains d'entre eux seront conseillers d'insertion et de probation et donc fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. "La thématique suscite chez les étudiants un grand intérêt, alors qu'il y a encore trop peu de publications sociologiques sur le sujet".

- (1) Concerne les autopsies
- (2) Permet de découvrir les causes d'une noyade
- (3) Formation de recherche en évolution (FRE) - Uds/CNRS 3229



## Traduire, c'est plus que des mots

Dans le bâtiment du Pangloss, l'ITI-RI<sup>\*</sup> forme des traducteurs et des interprètes. Une spécialisation juridique dans le cadre d'un master 2 de traduction professionnelle prévoit un enseignement sur la traduction juridique, les systèmes judiciaires et le droit public international (enseigné en master 1). "Ce qui demande beaucoup de rigueur, de la traduction à la lettre, pas question de faire des envolées lyriques !", note Helen Sontag, responsable de la section Traduction à l'ITI-RI et traductrice assermentée-experte judiciaire auprès de la Cour d'appel de Colmar, un débouché dont elle peut parler à ses étudiants en connaissance de cause. "Il faut être très disponible, on peut être appelé à n'importe quelle heure par la gendarmerie ou le tribunal. On ne connaît pas du tout l'affaire et il faut se mettre dans le bain rapidement..." Dans certains cas, il faut expliquer les enjeux aux prévenus, par périphrases ou explications complémentaires, notamment lorsqu'ils ne comprennent pas bien la langue... "Mais cela va au-delà des paroles, il faut savoir saisir, interpréter et transmettre tous les éléments culturels qui sont derrière"...

\* Institut de traducteurs, d'interprètes et de relations internationales



## Images du crime

Les recherches en histoire culturelle d'André Rauch, professeur émérite de l'Université de Strasbourg, l'ont emmené ces dernières années sur les traces du crime passionnel. Dans un livre paru à l'automne 2009, "L'amour à la lumière du crime", il analyse l'évolution des représentations du crime passionnel, entre deux procès d'assises, en 1936 et en 2007. Va en découler, en juin prochain à la Sorbonne (Paris 1), un colloque intitulé "Justice et représentations du crime", où se rencontreront chercheurs en sciences sociales, magistrats et avocats.





## MÉDECINE LÉGALE

Expertise :  
des outils  
plus pointus

➤ Point de vue du professeur Bertrand Ludes, doyen de la Faculté de médecine qui dirige l'Institut de médecine légale de Strasbourg. Il préside également la compagnie des experts auprès de la Cour d'appel de Colmar.



“Que ce soit en matière civile, pénale ou administrative, la justice a besoin d'aides techniques, d'où l'intervention d'experts. Grâce à la recherche scientifique, les outils de l'expertise ont considérablement évolué ces dernières années. Les investigations et les analyses s'effectuent de façon de plus en plus pertinente dans un certain nombre de secteurs, par exemple pour la recherche de métaux, le sondage des sols ou encore le dépistage des faux tableaux... Dans le domaine médico-légal, une des innovations les plus spectaculaires a été, à partir de 1985, le recours aux empreintes génétiques. Les outils d'analyse toxicologique ont également beaucoup progressé ainsi que les méthodes limnologiques, depuis 1990-92, qui permettent de mettre en évidence ces algues microscopiques que sont les diatomées, dont la présence peut s'avérer déterminante dans l'établissement d'un diagnostic de décès par noyade. Dans les cursus de médecine légale, on se forme à toutes ces techniques. Il s'agit de vraies compétences, qui doivent être valorisées et entretenues. Pour être expert, le spécialiste doit se sentir à l'aise dans sa discipline ; il est d'ailleurs obligatoire d'avoir la pratique du métier. En matière d'analyse génétique, l'exercice professionnel en criminalistique est réservé, du moins dans notre pays, à la demande judiciaire. L'expertise est aussi une question d'appétence personnelle, de sensibilité. Et il est essentiel que ces experts connaissent bien le fonctionnement de la justice. Tout cela ne relève pas de l'improvisation : ils sont nommés pour une période probatoire de deux ans, après enquête sur leur formation, leurs diplômes, leur moralité. Les premiers rapports sont évalués. Après la période de probation, il y a une réinscription quinquennale obligatoire. Mais la recherche de “la vérité” est toujours limitée. Dans certaines affaires, il y a des éléments scientifiques et techniques, qui permettent d'être affirmatifs mais dans d'autres, il n'y a rien du tout...”

Propos recueillis par Myriam Niss



## PSYCHIATRIE

L'homme de  
l'art n'est  
pas neutre

➤ Trois questions au professeur Michel Patris, psychiatre à l'Hôpital civil de Strasbourg et expert psychiatrique national.



Depuis quand la justice fait-elle appel à des experts psychiatriques ?

L'article 64, daté de 1836, a donné le pouvoir à ceux que l'on appelait les aliénistes, de déclarer un état de démence, ce qui équivalait à l'annulation de l'acte. Cet article, en vigueur pendant un siècle et demi, a évité la guillotine à des criminels reconnus déments. Si la psychiatisation était beaucoup plus utilisée avant l'abolition de la peine de mort, l'expertise psychiatrique continue à peser lors des jugements populaires d'assises : elle peut influencer les décisions, notamment sur les questions de récidive. Aujourd'hui, avec les mesures de sûreté, le législateur a modifié le droit puisqu'on peut quasiment prononcer des peines préventives...

Qu'attend-on d'un expert psychiatrique et quels sont ses rapports avec le système judiciaire ?

Les psychiatres sont des auxiliaires de la justice, qui doivent éclairer la Cour et le jury. Ils apportent des éléments techniques : l'analyse d'une personnalité, un éclairage sur l'état psychique au moment de l'acte et sur les motivations, des données sur d'éventuelles mesures thérapeutiques et, dans certains cas, sur les risques de récidive. Le juriste s'en remet à “l'homme de l'art”, ce qui lui évite d'avoir à se mêler des questions thérapeutiques. Il se décharge ainsi de la question de la dangerosité...

Quels sont les savoirs et les outils mis en œuvre ?

L'évaluation de la responsabilité n'est pas une science dite exacte. On ne saurait prétendre quantifier des critères de personnalité... Les outils à la disposition de l'expert psychiatrique sont d'ordre clinique : il prend le temps d'écouter et s'appuie sur son expérience de praticien, ce qui est essentiel. Il exerce sa capacité à faire un diagnostic, en replaçant les symptômes dans la biographie de la personne et dans le contexte de l'acte, sans a priori et sans se laisser submerger par des affects. L'expert n'est évidemment pas un instrument neutre et toute expertise psychiatrique est tributaire de paramètres humains...

Propos recueillis par Myriam Niss

## JOURNALISME

Le journalisme  
judiciaire et  
la Cour

➤ Entretien avec Christophe Deleu, maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Strasbourg.



Est-ce qu'il existe des cours spécifiques pour les futurs journalistes, centrés sur les questions juridiques ?

Oui, en première année de l'École de journalisme (CUEJ), tous les étudiants ont des cours sur le droit de la presse, pas seulement le droit des médias, mais aussi les problèmes juridiques auxquels ils peuvent être confrontés. Il existe également une initiation sur toutes les notions de droit de base. Après, en deuxième année, ils choisissent une spécialisation technique, entre télévision, radio et presse écrite multimédia. En radio, ils ont une semaine dédiée au compte-rendu judiciaire, où ils travaillent avec un journaliste, le chef du service de justice de France Inter. Ils vont donc assister à des audiences et rédigent les papiers correspondants. On distribue également une sorte de livret lexical, qui regroupe les principales notions judiciaires.

Quelle est la méthode qui est enseignée aux étudiants pour la rédaction d'un compte-rendu ?

On leur recommande surtout de ne pas stéréotyper, de ne pas utiliser certains termes comme “voyou” par exemple, ou “interpellé”, terme spécifiquement policier. On leur demande de s'affranchir du vocabulaire des sources, mais sans déformer. Donc on leur apprend à recontextualiser une parole ou un fait.

Et au niveau de la recherche universitaire, existe-t-il beaucoup de travaux sur le rapport entre les médias et la justice ?

Ce n'est pas un domaine extrêmement développé en sciences de l'information et de la communication. J'ai piloté deux exemplaires de la revue “Les Cahiers du Journalisme” sur le “fait divers” et on constate que ceux qui répondent en premier, ce sont finalement les historiens. La sociologie est plus tournée vers les questions liées à la délinquance, à la violence. Comme il n'y a pas de master recherche dans notre discipline, ce que font les étudiants ne correspond pas à un travail de recherche au sens universitaire du terme.

Propos recueillis par Célia Gissingier



Dossier



Le procès Bodein traité dans les Dernières nouvelles d'Alsace

## V Élargir les bases de l'expertise judiciaire

De très nombreux experts ont apporté leur concours au procès de Pierre Bodein. Les preuves scientifiques ont permis la condamnation d'un meurtrier qui avait pourtant refusé d'avouer. Le sort de ses coaccusés de l'époque (ils ont tous été acquittés) laisse plus perplexe. Plusieurs membres des familles Fuhrmann et Remetter avaient été longuement emprisonnés sur la base d'aveux et de dénonciations mutuelles. De nombreux psychiatres et psychologues avaient été commis pour examiner les accusés, issus du milieu des "yénishes", nomades semi-sédentarisés d'origine alsacienne et, pour une partie d'entre eux, vivant en clans familiaux coupés du monde extérieur. Leurs expertises auraient dû permettre de mieux apprécier la solidité de cette accusation. Cela n'a pas été le cas. Leurs compétences et leur science n'est pas en cause. L'appel à un ethnologue, ou à un sociologue, n'aurait-il pas permis de mieux appréhender une différence culturelle que personne ne voulait voir – pour éviter le piège médiatique de la stigmatisation – et qui ne pouvait sans doute pas s'expliquer en termes psychopathologiques ? Peut-être alors aurions nous mieux saisi la logique spécifique de certains des comportements de ces familles, notamment ces fameux "aveux", sans rapport avec la réalité objective. L'acquiescement des accusés aurait pu être reçu sans arrière-pensée et la justice aurait ainsi gagné à l'élargissement de la base des savoirs universitaires qu'elle mobilise, au-delà des expertises traditionnelles.

Philippe Breton

# La recherche de la vérité judiciaire, l'affaire Bodein

Le 11 avril 2007 s'ouvrait à Strasbourg le procès de Pierre Bodein et de 16 coaccusés membres des familles Fuhrmann et Remetter. Le rôle des différents universitaires y a été prépondérant.

[Célia Gissingier]

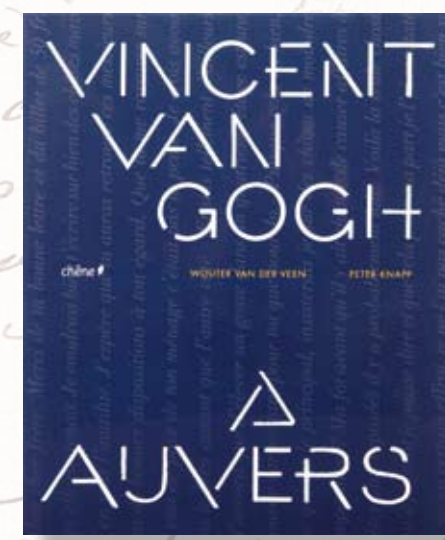
Après trois ans d'instruction, il fallait maintenant comprendre les circonstances de l'enlèvement, de la mutilation et de l'assassinat en juin 2004, de deux petites filles de 10 et 15 ans et d'une femme de 38 ans, dans un déchaînement de violence qui restera incompréhensible jusqu'au bout. Si la presse, qui a largement couvert ce procès, est dans l'ensemble restée très informative, certaines photos publiées ne cherchaient que le sensationnel. Dans une ambiance de rumeur publique, de peur, de diabolisation, il s'agissait pour la justice de mobiliser à la fois l'arsenal de la raison et celui du débat contradictoire pour faire émerger une vérité judiciaire qui ne se livrait pas d'elle-même. S'il existait des preuves scientifiques qui désignaient Pierre Bodein comme principal auteur des trois crimes, la défense les contestait et les niait en bloc. Quant aux familles Fuhrmann et Remetter, dont plusieurs membres ont fait de longues détentions provisoires, leur inculpation pour séquestration, viol et meurtre sur une des victimes, ne reposait que sur de fragiles témoignages d'enfants et des aveux confus vite rétractés. Les nombreux experts psychiatres et psychologues avaient pointé un contexte de grande marginalité, de

pauvreté linguistique et de "dysmaturité psychoaffective". Ce procès d'assises a vu, pendant trois mois, défiler à la barre une longue série d'experts et de témoins. Les comptes-rendus de médecine légale, ont fait revivre avec froideur les souffrances des victimes. Les traducteurs (alsacien-français) ont eu beaucoup de mal à faire entendre le point de vue, souvent confus, des accusés. Les expertises scientifiques ont finalement permis de reconstituer les circonstances de la mort des trois victimes. L'ADN de Pierre Bodein a été retrouvé sur certains de leurs vêtements. Aucune preuve tangible n'a toutefois pu être trouvée concernant la culpabilité des familles Fuhrmann et Remetter. Sur la base des preuves scientifiques, Pierre Bodein, qui n'a jamais reconnu les faits, a été reconnu coupable pour les trois crimes et condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, avec une peine incompressible de 30 ans. Le doute rationnel, à l'issu d'intenses débats contradictoires, a profité aux autres accusés, tous acquittés. Si la raison l'a bien emporté sur l'émotion, il reste au final une part bien obscure dans cette vérité judiciaire.

Un auteur - un livre

Depuis septembre 2009, Wouter van der Veen<sup>(1)</sup> enseigne la civilisation des Pays-Bas et, plus particulièrement, la période du siècle d'or néerlandais (1584-1702). Rien à voir avec le post-impressionnisme et Vincent Van Gogh, qu'il a "rencontré" dans d'autres circonstances, fortuites et pittoresques.

[Myriam Niss]



## Au plus profond des lettres de Van Gogh

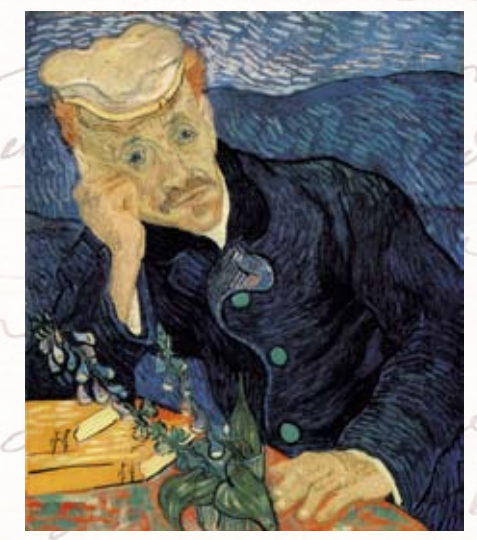


Wouter van der Veen

Il y a une dizaine d'années, étudiant en littérature comparée à l'Université d'Utrecht, Wouter van der Veen achevait un mémoire de maîtrise dédié au mythe du héros dans l'œuvre de Proust, Nietzsche et Huysmans. À la recherche d'un emploi, il apprend alors que le musée Van Gogh d'Amsterdam recherche une personne compétente pour déchiffrer la correspondance en français que Van Gogh avait entretenue pendant les quatre dernières années de sa vie, de 1886 à 1890. Ces courriers n'avaient jamais été examinés directement et scientifiquement à des fins de publication. Parfaitement bilingue - il a passé 10 années en France avec ses parents - Wouter van der Veen s'est alors immergé dans une aventure étrange, qui l'a obligé à s'enfermer tous les jours pendant 18 mois dans une chambre-forte du sous-sol du musée, sous haute surveillance. "On me demandait de prouver mon identité tous les jours, j'avais l'impression d'être dans un film d'espionnage !" Il plonge dans les précieux papiers, se passionne, analyse les lettres que Vincent a écrites en français à son frère Théo, à sa famille, à des amis, y apporte quelques corrections afin de les rendre plus lisibles et accessibles... Un inventaire de 1100 références littéraires en découle : le peintre a émaillé ses lettres de citations de près de 150 auteurs, de Dickens à Maupassant, de Daudet à Shakespeare, Rabelais... De cette

fourmillante base de données, Wouter van der Veen va nourrir une thèse universitaire, éditée début 2009 par le musée d'Amsterdam sous le titre *Van Gogh, a literary mind*.  
**Laisser parler les documents**  
Paru à la fin de l'année 2009, *Van Gogh à Auvers* a été réalisé en collaboration avec le photographe et cinéaste suisse Peter Knapp. Le livre<sup>(2)</sup> prend appui sur une approche que Van der Veen qualifie de "clinique", cette patiente observation de documents que l'on "laisse parler", que l'on examine sans a priori. "J'ai découvert que Vincent Van Gogh était loin d'être le peintre maudit dépeint dans ses biographies. C'était un homme érudit, intelligent, qui parlait quatre langues et avait des connaissances littéraires très étendues". Dans ses lettres, Vincent Van Gogh s'adresse souvent à son frère Théo, marchand d'art, avec qui il entretient des rapports à la fois de dépendance et d'affection. Ce sont les mandats envoyés par Théo qui lui permettent de vivre à l'Auberge Ravoux d'Auvers-sur-Oise, sans luxe, certes, mais convenablement. C'est Théo, également, qui assure l'approvisionnement en toiles : le séjour à Auvers, juin-juillet 1890, juste avant sa mort, représente deux mois très prolifiques du peintre. Il y a produit 80 tableaux, soit plus d'un par jour, présentés dans l'ouvrage en regard avec les lettres, dont certaines sont illustrées. La maladie et la misère de Vincent, souvent évoquées pour décrire la fin de sa vie, seraient donc aussi des idées reçues ? "Quand on s'intéresse de près au personnage,

souvent décrit comme un fou, marginal... et que l'on suit vraiment son cheminement, on met le doigt sur les incohérences qui ont été proférées à son sujet". *Van Gogh à Auvers* remet donc en cause bien des biographies antérieures, en cherchant à établir une vérité plus nuancée. C'est aussi la première fois qu'un ouvrage souligne le rôle de Johanna Bonger, épouse puis veuve de Théo, dans la mise en valeur de l'œuvre de Vincent Van Gogh après sa mort.



(1) Wouter van der Veen est enseignant à l'Université de Strasbourg, conseiller scientifique du Musée Van Gogh d'Amsterdam et directeur délégué de l'Institut Van Gogh d'Auvers-sur-Oise. Il est également co-fondateur des éditions Arthénon.  
(2) Wouter van der Veen et Peter Knapp, *Van Gogh à Auvers*, éd. Du Chêne, nov. 2009.





Les trois co-fondateurs de NovAliX : Jean-Paul Renaud, Alain Wagner et Stephan Jenn



## Chercheurs-entrepreneurs : entre secteur privé et public

Après plusieurs années passées au sein de leurs sociétés respectives AliX et Novalyst Discovery<sup>(1)</sup> qu'ils ont créées en 2002, les docteurs Jean-Paul Renaud et Alain Wagner ont retrouvé leur paillasse et leur laboratoire au moins pour un temps... Retour sur deux parcours peu communs de chercheurs entrepreneurs.

[Anne-Isabelle Bischoff]

- (1) AliX et Novalyst Discovery ont fusionné en 2009 pour donner naissance à NovAliX.  
 (2) Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire - Unité mixte de recherche Uds-CNRS-Inserm.  
 (3) Article 25.1 de la loi sur l'innovation de 1999 aujourd'hui remplacé par les articles L413-1 à L413-7 du Code de la Recherche.  
 (4) www.lfcs.fr  
 (5) Stephan Jenn est aujourd'hui président de NovAliX, cofondateur de Phytodia et d'e-novalyx.  
 (6) Dirigé par Alexandre Varnek au sein de l'Institut de chimie.

Jean-Paul Renaud, ingénieur chimiste de formation, voulait se lancer dans la recherche et a rejoint le milieu universitaire pour réaliser une thèse à l'Université Paris 6. Après un an de post-doctorat à Cambridge, il obtient un poste au CNRS. En 1993, il rejoint l'équipe de Dino Moras à l'IGBMC<sup>(2)</sup> pour faire de la biologie structurale, et participe à l'aventure de la détermination des premières structures de récepteurs nucléaires d'hormones. "Ces travaux ont suscité un vif intérêt de la part des industriels et ont ramené de nombreux contrats au laboratoire", explique J.-P. Renaud. "Face à ce succès et pour préserver l'objectif premier de recherche fondamentale du laboratoire, nous avons eu l'idée de créer une société pour gérer l'activité de recherche appliquée". Parmi les fondateurs d'AliX, seul Jean-Paul Renaud a souhaité s'investir dans la création de l'entreprise. Il fera partie des premiers chercheurs alsaciens à bénéficier du "dispositif 25.1"<sup>(3)</sup> lui permettant d'être détaché du CNRS et de créer une entreprise valorisant directement ses résultats de recherche.

À la même époque, Alain Wagner, alors chercheur au sein du laboratoire de M. Mioskowski<sup>(4)</sup>, se lance également dans l'aventure de la création d'entreprise. "Mes années de post-doctorat passées chez Affymax, entreprise de recherche américaine, ont été une révélation" commente Alain Wagner, "pour moi, créer une entreprise, c'était le rêve américain. Je ne trouvais plus ma place au sein du laboratoire, car je voulais développer des choses utiles, faire de la recherche plus appliquée". Il demande lui aussi au CNRS son détachement pour créer Novalyst Discovery, en association avec Stephan Jenn<sup>(5)</sup>. Les deux chercheurs reconnaissent avoir connu des débuts difficiles dans leurs démarches de création elles-mêmes et dans leurs recherches d'investisseurs. Malgré l'accompagnement de l'incubateur d'entreprises SEMIA, ils gardent le sentiment d'avoir essuyé les plâtres inhérents aux initiatives pionnières. Le concours de création d'entreprises innovantes a été un véritable tremplin pour les deux entrepreneurs lau-

réats en 2002, puisque les 300 000 € reçus par chacun leur ont permis de lancer leurs activités.

Après avoir fait grandir leurs sociétés, les deux chercheurs ont décidé tour à tour de retourner au sein de leurs laboratoires d'origine. "Novalyst s'est structurée autour d'une activité de services qui fonctionne bien, et une spin-off (entreprise issue d'une technologie de l'université) e-novalyx est née de technologies propres développées au sein de Novalyst et du laboratoire d'Infchimie<sup>(6)</sup>... je ne voyais pas l'intérêt pour moi à ce stade de rester dans la société" explique Alain Wagner. C'est en tant que directeur de laboratoire, suite au décès de M. Mioskowski, qu'il a repris pied dans la recherche publique. "C'est difficile de reprendre un laboratoire, de développer des thématiques propres et d'en avoir les moyens. Lorsqu'on crée une entreprise, on a plus le sentiment de maîtriser sa destinée et de posséder les leviers de sa réussite". À terme, ce chercheur compte bien recommencer l'aventure de création d'entreprise pour valoriser les résultats du laboratoire. Pour Jean-Paul Renaud, le retour à la recherche publique s'est moins bien passé. "Au sein d'AliX, j'étais à la fois PDG et directeur scientifique. Être PDG me prenait beaucoup de temps et la recherche me manquait. Je voulais travailler sur les maladies négligées, mais cela ne fait pas tourner une entreprise, d'où mon retour au laboratoire". S'il a été très bien accueilli au sein de son ancien laboratoire, il n'a pas réussi à obtenir de financements pour ses projets de recherche... faute de résultats préliminaires pouvant étayer ses nouveaux choix thématiques ! "Peu de chercheurs ayant réussi l'expérience de création d'entreprise réintègrent le système de la recherche publique. Celui-ci ne sait pas prendre en compte l'expérience acquise et organiser le retour de ses chercheurs dans ce cas de figure." Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Jean-Paul Renaud est retourné chez NovAliX en tant que directeur scientifique pour assumer les aspects de veille active stratégique nécessaires à la compétitivité de l'entreprise, et coordonner les projets en interne.



Jean-Bruno Guerra



Jean-Georges Perrin

## Innover grâce aux sciences humaines et sociales

Les SHS représentent des ressources stratégiques pour les entreprises, comme en témoigne la société GreenIvory.

[Anne-Isabelle Bischoff]

La société GreenIvory, basée à Haguenau propose des outils marketing aux professionnels du Web soucieux de mesurer leur visibilité et l'impact de leur image, comme les agences Web et les "pure player" utilisant Internet pour vendre leurs produits. Les deux fondateurs de la société, Jean-Bruno Guerra et Jean-Georges Perrin, ont récemment engagé un partenariat avec des chercheurs du LiLPa (Linguistique, Langues, Parole) et du LGeCo (Laboratoire de génie de la conception de l'INSA) sur les problématiques de Web-sémantique.

"Nos outils permettent de faire de l'analyse de réputation en quantifiant le nombre de fois où l'on parle d'un client sur le web, et d'identifier les sources des citations", explique J.-B. Guerra, "mais nos clients souhaitent également avoir la tonalité de ces citations". "Malgré une forte dimension de R&D, nous n'avons pas les compétences en interne pour travailler seuls sur l'analyse sémantique de l'information, c'est pourquoi nous nous sommes tournés vers la recherche universitaire", ajoute J.-G. Perrin.

Déjà fortement impliqués dans la formation des étudiants en informatique à l'université, les deux protagonistes ont découvert de nouvelles compétences dans le domaine des sciences humaines et sociales. Ils ont ainsi pu croiser des visions différentes mais complémentaires, élargir leurs réflexions à de nouvelles problématiques et envisager des applications potentielles plus vastes. "Tirer des passerelles entre les SHS et les sciences informatiques est source d'innovation", souligne J.-B. Guerra.

Si ce partenariat n'en est qu'à ses débuts, la société GreenIvory, convaincue de son succès futur, s'est lancée

dans un "travail d'évangélisation" auprès de ses partenaires pour mettre en exergue les compétences des laboratoires publics et l'intérêt de collaborer avec eux. Deux de leurs partenaires, Rebus<sup>(1)</sup> et CogiFactory<sup>(2)</sup>, ont d'ores et déjà franchi le pas et engagé des démarches similaires. "Il est important que l'Alsace devienne un véritable bassin de compétences autour des TIC, valeurs non délocalisables. Pour ce faire, nous devons développer des expertises plus larges dans le domaine", conclut J.-G. Perrin.

Les sciences humaines, sociales et juridiques en chiffres à l'Université de Strasbourg\*

- > 33 unités de recherche et 449 chercheurs et enseignants chercheurs en 2009
- > 53% des doctorants 2008/2009 (2 649), 32,1% des doctorats délivrés en 2008 (412)
- > 59% des diplômés 2007/2008 (soit 6 670) émanent des filières droit/économie/gestion et lettres/sciences humaines et sociales

(\*) Sources : Direction de la recherche





Beatus de l'Escorial, Adoration de la Bête et du Dragon

## Voir la Turquie : du culturel à l'adhésion



Difficile de passer à côté de la Turquie cette année. Istanbul est aux côtés d'Essen (Allemagne) et de Pecs (Hongrie) capitale européenne de la culture. C'est aussi la saison de la Turquie en France\*. À cette occasion, les étudiants du département d'études Turques de l'Université de Strasbourg et l'Association strasbourgeoise des étudiants en turcologie se sont largement mobilisés pour faire de cette opération de grande envergure un événement universitaire. Différents colloques et expositions ont eu lieu, le cycle de projections "Viv[re] la ville dans le cinéma turc!" se poursuit. Le point commun de ces initiatives : créer un

espace de rapprochement et d'échanges comme nous l'explique Paul Dumont, directeur du Département d'études turques de l'Université de Strasbourg. "Nous avons là une possibilité de ne pas régler les problématiques politiques actuelles de manière frontale, mais de les envisager d'une manière plus simple. L'entrée culturelle est une opportunité pour favoriser le dialogue, partager les diversités culturelles et certainement aussi d'aborder la question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Ces événements ont également été l'occasion de cumuler les enjeux pédagogiques de nos enseignements au sein du département et ceux plus larges de la culture à l'université. Nous souhaitons avant tout que ces initiatives continuent à développer une dynamique d'ouverture dans notre université."

Frédéric Zinck

\* <http://www.saisondelaturquie.fr>

### ★ Projection/débat

**Küçük Kıyamet / La Petite Catastrophe**

De Yagmur et Durul Taylan / 2006

Suivie d'un débat animé par Stéphane de Tapia – géographe, spécialiste des faits migratoires.

> **Judi 15 avril à 18h30**

Amphithéâtre 5 de l'Institut Le Bel - Université de Strasbourg, 4 rue Blaise Pascal

<http://turcologie.u-strasbg.fr/dets/>

## L'Apocalypse, une idée très tendance

Plusieurs films récents mettent en scène la fin du monde. On pense notamment à 2012 qui évoque une catastrophe planétaire "prévue par les Mayas". Ou encore *La route*, issu du roman éponyme de Cormac McCarthy (2006) qui raconte l'épopée tragique d'un père et de son fils au milieu des ruines de la civilisation. Ces films ponctuent une longue série cinématographique qu'avait inaugurée à sa manière Ingmar Bergman avec son magnifique "7<sup>e</sup> sceau" (1956). L'aire occidentale a longtemps été sous l'influence de l'Apocalypse de Saint Jean, qui a marqué durablement les esprits. À défaut d'être nouvelle, l'Apocalypse est une idée aujourd'hui très tendance. Mais, comme nous le rappelle Pierre Prigent, professeur à l'Université de Strasbourg, même "si le mot véhicule une connotation de catastrophe, il renvoie d'abord à l'idée de "révélation". En effet, "contrairement aux apparences, les forces du mal ont été vaincues par la mort et la résurrection du Christ. C'était là l'anticipation de la Fin et du royaume de Dieu. Les fidèles doivent vivre de cette victoire promise mais dès maintenant réelle". La laïcisation du thème de l'Apocalypse a commencé au XIX<sup>e</sup> siècle et un certain Karl Marx a repris le thème à sa manière. La révélation y trouve une nouvelle jeunesse avec l'avènement de la société sans classe, porteuse d'une sorte d'éternel bonheur, au prix d'une révolution où seraient vaincues les légions du Mal capitaliste. Un certain écologisme cinématographique s'empare aujourd'hui de ce thème. La catastrophe prend ici l'allure d'un réchauffement désastreux de la planète. Les mille ans de bonheur qui suivront nous mettront-ils dans l'obligation vertueuse de renoncer au progrès pour retrouver une sorte de pureté primitive ? Il est dommage, dans cette perspective, que les démons du mal y soient incarnés par les savoirs scientifiques et techniques, et qu'ainsi la solution y soit présentée, à jeu renversé, comme le problème.

Philippe Breton

À lire Les secrets de l'Apocalypse : mystique, ésotérisme et Apocalypse par Pierre Prigent Édition du Cerf 2002



Crédit photos : Sylvain Hugel



En janvier 2010, une expédition internationale avec Sylvain Hugel sur l'archipel des Mascareignes révélait l'existence d'une espèce inédite de sauterelle, unique pollinisateur d'une orchidée rare endémique (*Angraecum cadetii*).

## Biodiversité et inégalité

Après l'année Darwin en 2009, 2010 a été déclarée année de la biodiversité par l'Unesco<sup>(1)</sup>. Une opération à grande échelle qui permet une nouvelle fois de créer des espaces de dialogue et de poursuivre la sensibilisation aux enjeux de la préservation de la biodiversité.

[Frédéric Zinck]

La protection de la biodiversité est à considérer sous plusieurs aspects. Il y a celui des espèces ayant un intérêt pour le patrimoine mondial. Celles-ci n'ont a priori pas d'impact particulier dans l'équilibre d'un écosystème mais elles en sont un emblème. D'autres espèces ont été caractérisées comme ayant une fonction bien spécifique. Elles peuvent jouer un rôle primordial dans la fixation des sols ou encore la purification de l'air... Les unes ont-elles plus d'importance que les autres ? Faut-il plus se concentrer sur des espèces "étendards" comme l'orang-outang par exemple que sur une famille de micro-organismes ou d'insectes ? "L'ensemble des événements initiés par l'année de la biodiversité, qu'ils soient politiques ou culturels, ont la vocation d'engager une éducation à la biodiversité et où la communication via les espèces étendards y a toute place. Je pense que nous avons aujourd'hui dépassé la phase de sensibilisation, il s'agit avant tout de lutter contre les fausses idées et de comprendre de quoi il s'agit. La biodiversité dans son ensemble et l'impact des transformations qui s'y opèrent sont importants" explique Sylvain Hugel<sup>(2)</sup>. Les vertébrés représentent 50 000 espèces dont 5 000 mammifères. Le nombre d'espèces d'insectes est estimé de 3 à 30 millions. Autant dire que l'ensemble des groupes que représentent les insectes ne sont pas couverts par des spécialistes en entomologie. Beaucoup d'entre eux

sont plus spécialisés en parasitologie ou dans le champ de la protection des cultures. "Nous sommes, pour le sujet qui me concerne, encore face à une ignorance vertigineuse. Si l'érosion de la biodiversité est bien nette, les réels impacts de ces changements sont difficilement prévisibles. D'autant plus que ce sont certainement les espèces les plus importantes dont on connaît le moins et de ce point de vue il est dommage que les insectes soient un peu négligés" commente Sylvain Hugel. Ils représentent une part très importante de la biodiversité mais souffrent d'une double image. Ce sont ces petites bêtes qui font parfois horreur et ce sont aussi ces petites bêtes, qui comme on a pu le lire ou l'entendre, survivront à une catastrophe nucléaire.

Mais l'enjeu des recherches sur la biodiversité et de l'année de la biodiversité est également ailleurs, ainsi que nous le rappelle Sylvain Hugel : "Plus de la moitié de la population mondiale habite aujourd'hui en ville. Le détachement de l'homme du milieu naturel est de plus en plus net. De ce fait, la compréhension à tous points de vue de la complexité de la biodiversité et de l'intérêt que nous avons à la préserver sous-entend une autre question fondamentale : dans quel monde voulons-nous vivre ?"

(1) <http://www.biodiversite2010.fr>

(2) Chercheur CNRS, à l'Institut des neurosciences cellulaires et intégratives et entomologiste. Unité propre CNRS 3212

### ▼ Les rendez-vous à l'université

★ Dessins photogéniques  
Le crayon de la nature



Crédit photo : Stéphanie Robert

Une biodiversité toute singulière sous l'œil d'un artiste photographe.

> Au jardin botanique à partir du mois de juin  
<http://savoirsencommun.unistra.fr>

★ Ni vu ni connu : Des insectes et des hommes sur UTV

Six émissions thématiques sur la chaîne web de l'Université de Strasbourg autour des relations que nous entretenons avec les petites bêtes.

> D'avril à octobre sur <http://utv.u-strasbg.fr>

★ Au Jardin des sciences

> Expo OGM : les grains de la discorde

> Conférences Biodiversité et société

> Publication Le guide de la biodiversité en Alsace  
<http://science-ouverte.unistra.fr>





➤ **Didier Raffin**



➤ **Angèle Peter**



➤ **Catherine Vivès**



➤ **Jean-Luc Brucker**



Espace d'attente pour les rendez-vous avec l'assistante sociale

# Quelles conditions de travail à l'Université de Strasbourg ?

**Y a-t-il un malaise lié aux conditions de travail dans l'université ? Est-il général ou très localisé ? Pour en savoir plus, le Laboratoire en psychologie, cognition, subjectivité et lien social lance une série d'entretiens avec les personnels : les "focus groups". Points de vue sur une initiative pionnière.**

**O**n ne va pas s'enfermer dans une spirale négative sans tenter d'apporter des réponses adaptées" estime Jean Déroche, le directeur général des services de l'Université de Strasbourg, en parlant de l'atmosphère au sein des services. La fusion a certainement entraîné une perte de repères. L'exercice des nouvelles responsabilités a accru la charge de travail. "C'est bien pour cela que nous avons décidé, ajoute-t-il, de prendre des initiatives et d'être actifs en lançant une opération pour laquelle l'université est incontestablement pionnière dans le secteur public". Des focus groups ont donc été mis en place au sein de l'université dans le cadre d'une enquête nationale sur la santé et la sécurité au travail (voir encadré). La présidence a voulu s'en faire l'écho pour tenir compte des difficultés rencontrées par les personnels après la naissance de l'université unique au 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'objectif, selon Didier Raffin qui mène l'étude avec le Laboratoire de psychologie des cognitions de l'Université de Strasbourg est "d'évoquer les conditions et l'environnement de travail au cours de 45 entretiens collectifs (auxquels participent 900 personnes tirées au sort, ndr) pour confronter les points de vue des gens et proposer des pistes d'action à la présidence".

## La nécessité d'être entendu

Bien évidemment, ces entretiens activent le ressort de l'émotion. Et celle-ci est bien présente. Angèle Peter, assistante sociale en poste à l'Université de Strasbourg depuis début janvier, relate quelques témoignages individuels : "Je reçois des personnes démotivées qui vivent un profond malaise, qui sont écrasées par cette masse qu'est l'Université de Strasbourg. Le travail, pour elles, n'est plus un

élément positif ni motivant". "La perception d'un malaise par certains ne peut leur être contestée" commente Jean Déroche, "elle n'est d'ailleurs certainement pas propre à l'Université de Strasbourg, comme on peut le constater chaque jour dans la presse : des phénomènes analogues sont décrits dans de nombreuses institutions publiques comme privées". Le contexte est en effet plus général. Le ministre de la Fonction publique a érigé comme action prioritaire en 2010 la lutte contre le risque psychosocial pour l'ensemble de la Fonction publique.

## Mieux accompagner les personnels

Médecin de prévention du personnel, le Dr Catherine Vivès voit "des cas de souffrance profonde liée au travail, dont des personnes en dépression", plus précisément des BIATOS. "Certains n'en peuvent plus, ils sont à bout dans leurs services et demandent à changer de poste". Un sentiment confirmé par cette femme, elle aussi personnel BIATOS, au sein d'un service né de la fusion : "Pour la direction, la base tourne et c'est le principal. Elle ne s'intéresse pas aux conditions de travail, aux tensions avec les chefs, aux horaires à rallonge, aux dossiers qu'on emporte chez soi pour travailler le soir ou le week-end". Elle reconnaît cependant l'intérêt des focus groups, auxquels elle a participé, "parce que ça m'a permis de déterrer des frustrations. Et d'être vraiment entendue". Dans une enquête réalisée en octobre 2009 par le SGEN-CFDT auprès des personnels sur les effets de la création de l'Université de Strasbourg, le syndicat pointait une "équipe dirigeante inaccessible". La réponse de Jean Déroche est claire, "ma porte est toujours ouverte pour discuter. Avec le vice-président Ressources humaines et politi-

que sociale, nous avons par ailleurs des rencontres au moins mensuelles avec les organisations syndicales, avec lesquelles nous discutons naturellement de ces situations". Jean-Luc Brucker, secrétaire général du SES-CGT, constate que "le doute et la fatigue s'installent". L'urgence, selon lui, "est de mettre la pédale douce et de baisser la pression sur les gens. Aujourd'hui, on a tous la tête dans le guidon, on n'a pas le temps de la réflexion et plus le temps de l'échange". Les représentants syndicaux restent donc dubitatifs mais attendent des résultats concrets de cette étude sur le risque psychosocial. "Les focus groups sont certainement une bonne idée, tempère Paul Nkeng, secrétaire de section du SGEN-CFDT, mais la présidence doit absolument réfléchir à optimiser sa communication pour apaiser les esprits". Grâce aux focus groups, "nous pourrions mieux cibler les besoins et accompagner les personnels", rassure Hugues Dreyssé. La grande inconnue reste en effet, au-delà de quelques situations douloureuses, toujours singulières, de mieux évaluer la réalité et l'ampleur éventuelle du phénomène. L'analyse des entretiens réalisés de façon rigoureuse dans ces focus groups, permettra sans doute d'en savoir plus.

## Les maux du travail

**L**e stress au travail est l'une des priorités des pouvoirs publics depuis quelques années. En février 2007, la Commission européenne éditait un rapport sur l'ampleur grandissante du mal-être dans l'univers professionnel, sur la foi de données de l'OMS : "Les problèmes liés à une mauvaise santé mentale constituent la quatrième cause la plus fréquente d'incapacité au travail [...] D'ici à 2010, la dépression deviendra la première cause d'incapacité au travail".

"Le stress, écrit le journaliste Jean-François Dortier dans un article paru dans le magazine *Sciences Humaines* (n° 12, sept-nov 2008), touche toutes les catégories de personnels, dans le secteur privé comme dans le public". En 2005, le gouvernement français déployait le plan Santé au travail afin "d'améliorer la prévention des risques professionnels". Début 2010, le deuxième volet du plan Santé au travail est notamment axé sur "la préservation de l'intégrité physique et psychique de chaque salarié, son bien-être au travail et des conditions de travail de qualité". France Télécom a connu une vague de suicides parmi ses salariés, et le gouvernement a certainement redéfini les priorités de son action en matière de risques psychosociaux.

Quelques mois plus tôt, le 9 octobre 2009, le ministre du Travail, Xavier Darcos, annonçait la mise en place d'un plan d'urgence pour la prévention du stress au travail. Le 4 novembre, Matignon lançait une mission sur la prévention du stress au travail, et le 20 novembre, le gouvernement et sept organisations syndicales ratifiaient un accord sur la "Santé et la sécurité au travail dans la fonction publique".

Car dans le public ou le privé, la modernisation ou la restructuration visent le même objectif : l'efficacité. Dans ce contexte, d'après le professeur Michel Lallement (*Le travail sous tensions*, Sciences Humaines Editions, 2010), fonctionnaires et salariés peuvent plonger dans "le désarroi" et vivre la modernisation "comme une perte de sens radicale de leurs activités". La modernisation "impose un délicat équilibre entre deux logiques opposées : celle du modèle bureaucratique classique (stricte répartition des tâches, hiérarchie organisationnelle, peu d'autonomie dans le travail) et celle d'un modèle de la compétence technique où l'initiative, la flexibilité, la responsabilité sont valorisées à tous les niveaux". Et d'interroger : "Fallait-il pour cela instiller l'esprit d'entreprise dans l'ensemble de la fonction publique" ?

## Les moyens d'action à l'Université de Strasbourg

L'étude sur la prévention du risque psychosocial à l'Université de Strasbourg est menée par quatre psychologues du travail du Laboratoire de psychologie des cognitions de la Faculté de psychologie, sous la direction de Didier Raffin, professeur associé de psychologie du travail. Les premiers résultats seront présentés fin juin, après l'étude des questionnaires qui seront envoyés courant mai aux quelque 4600 personnels de l'université.

Contact des responsables du projet : [uds-enquete@unistra.fr](mailto:uds-enquete@unistra.fr)





# Penser l'autonomie

**La fusion des trois universités et le passage à l'autonomie obligent les élus à repenser leurs méthodes de travail. Les élus des quatre conseils de l'Université de Strasbourg ont passé deux jours début février dans les Vosges, dans un hôtel du Hohwald, pour un séminaire organisé par l'école des cadres.**

Une cinquantaine d'élus a accepté de jouer le jeu de la délocalisation, de troquer pour deux jours, les 1<sup>er</sup> et 2 février, le cadre formel des conseils contre les salons feutrés d'un hôtel vosgien. Il était impératif de revenir sur le passage à l'autonomie, sur la nouvelle configuration née début 2009 de la fusion des trois universités. Un "coup d'œil dans le rétro", pour Philippe Clermont, chargé de mission de l'école des cadres et organisateur de la réunion, "la fusion est un chantier difficile et ce séminaire permet d'effacer les étiquettes entre les élus. On parle d'un vécu commun, on confronte directement différentes expériences". "Partager des valeurs sans pour autant rechercher l'unanimité", précise même le président de l'université, Alain Beretz. Partager des valeurs, oui, mais aussi des repas et une ascension en bus, de Strasbourg au Hohwald, pour bénéficier à plein de l'effet de groupe. "L'atmosphère était à la fois ouverte, respectueuse de chacun et apparemment dénuée d'autocensure", résume l'un des intervenants extérieurs, Jean-Michel Rossignol<sup>(1)</sup>, et les débats se sont prolongés dans les couloirs, autour du bar, ou dans le cercle des fumeurs, les pieds dans la neige. La présidence misait en effet sur la convivialité pour faciliter l'expression de tous

et la mise en commun des points de vue. Enseignants-chercheurs, représentants des personnels et des étudiants ont participé aux mêmes ateliers et aux mêmes conférences - prononcées par Bernard Dizambourg<sup>(2)</sup> et Christine Musselin<sup>(3)</sup> - que l'équipe présidentielle. Daniel Argudo-Blum, inscrit en 3<sup>e</sup> année d'économie et élu au conseil d'administration le reconnaît volontiers : il craignait à l'ouverture du séminaire, "d'être formaté plus que formé". "Au moins, l'équipe de direction ne pourra plus dire qu'elle n'était pas au courant des problèmes qui se posent au sein de l'Université de Strasbourg", estime Michaël Gutnic, élu du collectif intersyndical "Agir ensemble pour une université démocratique".

Partager des valeurs, oui, mais lesquelles ? Au-delà de la question du statut et de la compétence des élus, il était important de s'assurer que tous défendent le même attachement à une université unique. "L'Université de Strasbourg, ce doit être une question d'identification" explique Mir Wais Hosseini, directeur du laboratoire de chimie de coordination organique, "un sentiment fort d'appartenance et pas uniquement une question de gestion et de management". "Management", le mot peut faire peur. Pourtant, pour Philippe Clermont, "le management c'est aussi de la

transmission d'idées, cela fait partie de la formation d'un cadre quand il conduit une équipe". Plusieurs vice-présidents ont d'ailleurs conduit des ateliers sur l'articulation des compétences techniques en s'appuyant sur des situations concrètes. Le directeur général des services, Jean Déroche, a tiré le bilan de ces travaux en insistant sur la notion "d'intérêt général" qui doit habiter chaque représentant des conseils : "si on ne peut leur dénier leur fonction de porte parole du segment de la communauté qui les a élus, ils doivent souvent, au moment de leur vote sur une délibération qui portera sur l'ensemble de l'établissement, dépasser ce mandat pour se fondre dans l'intérêt général". À condition, bien sûr, de maîtriser les règles de fonctionnement des conseils, comme les différentes formes de consultation. Lors de l'atelier organisé par Jean-Michel Rossignol, plusieurs participants ont suggéré de désigner au sein du CA des référents chargés de faire le lien avec les conseils consultatifs. Ils ont souhaité la mise en place de règles pour faciliter le débat sur le fond et aimeraient aussi faire appel occasionnellement à des experts issus de l'administration de l'Université de Strasbourg. Distribuer harmonieusement la parole est une autre règle essentielle, au même titre

que l'écoute réciproque. Dans un autre atelier, Célia Gissinger et Philippe Breton insistaient justement sur "l'empathie cognitive" et sur le respect des règles de la discussion. Les deux chercheurs proposaient à tous les participants un exercice concret, le "débat argumenté", durant lequel chacun doit à la fois, dans un temps imparti, défendre un point de vue et écouter celui de l'autre. Car l'enjeu est bien là : favoriser le fonctionnement démocratique des conseils pour les rendre plus efficaces et aider les élus à remplir leur mission, pour consolider l'autonomie. La synthèse finale a permis de souligner également la pertinence de proposer une offre de formation régulière et spécifique pour les cadres. Les directeurs de composantes et les responsables administratifs bénéficieraient rapidement d'une journée de formation. L'école des cadres espère faciliter les passerelles et former un vivier de futurs élus qui pourraient à terme occuper des responsabilités au sein de l'université. Pour réussir son évolution vers l'autonomie, l'université doit faire circuler la parole et puiser dans toutes ses compétences, le séminaire de février dernier a montré que c'était possible.

(1) Voir encadré ci-contre  
 (2) Inspecteur général de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche  
 (3) Chercheuse au CNRS, dirige un programme de recherche comparative sur les systèmes d'enseignement supérieur

## Écoles des cadres : le regard d'un intervenant extérieur

Jean-Michel Rossignol, formateur dans le cadre du séminaire des élus, et par ailleurs responsable des actions de formation des bénévoles de la Croix-Rouge française, donne son point de vue sur la formation des élus de l'Université de Strasbourg.

**Quel rôle jouez-vous dans le cadre de ce séminaire des élus de l'Université de Strasbourg ?**

Ma mission, à la Croix-Rouge, consiste à former les élus de cette association, qui en compte 13 000 au total dans les délégations régionales, départementales et locales ainsi qu'au sein du conseil de surveillance. Être élu de la Croix-Rouge ou élu de l'université, cela revient donc au même pour moi. Je m'adresse à des élus qui n'exercent pas un mandat politique à proprement parler car leur mission s'apparente à du bénévolat. Ce sont des personnes plutôt isolées dans l'exercice de leur mandat, elles ont souvent besoin de clarification et d'éclaircissements sur leur tâche car ce mandat ajoute une charge de travail supplémentaire à leur profession et donc à leur quotidien. Et dans ces situations-ci, on se trouve rapidement dos au mur, perdu, sans interlocuteur et sans recul possible sur des dossiers qu'il faut pourtant traiter.

**Quelle est ici votre démarche ?**

J'apporte simplement un regard extérieur à cette communauté d'élus de l'Université de Strasbourg. Ce n'est en aucun cas une thérapie de groupe, plutôt une chaîne d'expression afin de libérer la parole, d'accompagner les besoins des gens une fois ces besoins exprimés. En fait, mon rôle consiste à assurer une médiation, à conduire une réunion mais surtout à ne pas animer un échange. Je suis là pour écouter, pour orienter, pour rebondir sur des mots et accompagner d'éventuelles souffrances. Je ne propose aucun modèle académique et ne donne pas une conférence, j'essaie d'insuffler une dynamique qu'il est ensuite important de ne pas briser.

**Quel est l'objectif de l'atelier que vous avez animé durant ces deux jours ?**

Les origines professionnelles, les formations des participants sont très diverses. Ils représentent des catégories au sein de l'université. À moi de montrer que l'on recherche avant tout un sens à l'action menée, que ce qui prime, c'est le mandat d'élu et non la fonction de chacun. Cela permet la transversalité. Au final, je livre une synthèse ; je ne suis pas un expert et n'apporte donc aucun modèle d'action.





Le soutien financier des régions aux universités est une stratégie délibérée. Les régions, comme d'autres collectivités territoriales, sont confrontées à des défis multiples comme les transports, l'emploi, la formation ou l'environnement. Ces domaines nécessitent à la fois de gros moyens financiers et la mobilisation de larges compétences cognitives.

[René Kahn]

## La Région Alsace et l'Université de Strasbourg : état des lieux



Le budget primitif 2010 de la Région Alsace prévoit (en investissement et fonctionnement) 31,7 millions € au titre du soutien à l'innovation – transfert de technologie – recherche et enseignement supérieur. Ces moyens sont en augmentation de 7,9 % par rapport au budget primitif 2009. Environ 18 millions € sont destinés à des programmes d'innovation essentiellement portés par des entreprises ; le solde, soit 13,7 millions €, ira soutenir la recherche (privée ou publique) et l'enseignement supérieur. La Région Alsace consacre directement 5 à 7 millions € par an, en moyenne, aux universités (Université de Strasbourg et UHA) et grandes écoles.

### La connaissance, un atout pour l'Alsace

Les élus misent de plus en plus sur les universités et sur la recherche. Ils voient aujourd'hui ce secteur comme un instrument de rayonnement. Les universités sont identifiées par les décideurs régionaux comme des centres de compétence capables de fournir au tissu économique les ingrédients essentiels d'un retour à la prospérité et d'une nouvelle attractivité du territoire.

### Des liens régions-universités de plus en plus étroits

Traditionnellement, les régions n'ont pas en France compétence en matière universitaire mais cela ne les empêche pas de soutenir ces pôles du savoir. Parallèlement, les universités, désormais autonomes, recherchent des partenaires du côté des collectivités territoriales. La Région Alsace s'inscrit en droite ligne dans cette stratégie. Les élus sont conscients de l'impact déjà ancien des universités sur ce territoire, impact à la fois économique, car l'Université de Strasbourg est l'un des premiers employeurs d'Alsace, et culturel. Mais ils encouragent aujourd'hui très largement l'innovation. En 2009, à travers son "Comité stratégique régional de l'attractivité", la Région a clairement signalé qu'elle souhaitait associer les universitaires alsaciens à sa propre stratégie de développement.

Concrètement, pour sa politique "Recherche, transfert de technologie, enseignement supérieur", la Région mise sur des projets et programmes pluriannuels. Tous ces financements ne vont évidemment pas à l'Université de Strasbourg mais elle est associée à tous. L'effort financier de la Région dans ce domaine porte pour l'essentiel sur des projets censés renforcer l'innovation, les compétences, la formation et la créativité en entreprise. L'Université de Strasbourg y collabore soit directement, à travers les contributions de ses enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens, soit indirectement, par la diffusion des connaissances et la formation des personnes.

D'autres lignes budgétaires de la Région concernent plus spécifiquement la recherche et l'enseignement supérieur. Elles soutiennent la culture scientifique ou financent des contrats doctoraux. En matière d'enseignement supérieur, la Région accompagne autant les projets nationaux (PRES, RTRA)\* que les projets transfrontaliers, en partenariat avec les universités de Fribourg, Bâle et Karlsruhe (EUCOR, initiative "excellence"). Elle encourage aussi les formations d'ingénieurs qui lui paraissent adaptées aux besoins les plus criants des entreprises alsaciennes. Cela nous montre bien que les liens Région-Université sont appelés à se resserrer au fil des ans.

\* Pôles de recherche et d'enseignement supérieur. Réseau thématique de recherche avancée.

## Trois universités à inventer

Pierre Karli\*, qui était alors professeur de médecine, s'est impliqué en 1969 dans la constitution des trois universités strasbourgeoises... Il a conservé de cette période animée des souvenirs hauts en couleur.



“ Avant 1968, l'Université de Strasbourg n'avait pas grand chose à voir avec ce qu'elle est aujourd'hui. Les 7 facultés dont elle était composée jouissaient d'une autonomie totale. Certes, le Recteur présidait la rentrée universitaire, mais son rôle ne dépassait guère ce rituel annuel : chacun des 7 doyens était entièrement maître chez lui. Au sein des facultés, l'organisation était très hiérarchisée : seuls les professeurs pouvaient siéger au conseil ! En 1961, alors que je venais d'être nommé professeur "sans chaire" à la Faculté de médecine,

le doyen m'avait autorisé à participer aux séances, en m'invitant à placer mon fauteuil en retrait de ceux des professeurs titulaires de chaires. Et je n'avais pas le droit de prendre la parole... Mai 68 n'est donc pas arrivé par hasard, il y avait vraiment des choses à changer... Il s'agissait avant tout de démanteler ces facultés, qui fonctionnaient comme de véritables baronnies. 42 unités de recherche et d'enseignement (UER) ont été constituées. Et les disciplines ont pu s'organiser comme elles l'entendaient. C'est ainsi que les géographes se sont séparés des historiens, les sciences économiques ont quitté la Faculté de droit... La psychologie et la psychophysiologie, par contre, ont fusionné dans une UER des Sciences du comportement et de l'environnement. Un conseil de gestion transitoire a été mis en place dans chacune des UER, mais il est apparu comme une évidence qu'une seule université ne pouvait pas faire fonctionner cet énorme patchwork.

### Des regroupements par affinités

J'ai été élu président du conseil de l'UER dont s'est dotée la Faculté de médecine. Le Recteur Bayen a réuni dans son bureau, pour de longues et nombreuses séances, les présidents de ces conseils de gestion transitoire. C'était également un homme de théâtre, qui nous faisait plancher sur des scénarios à géométrie variable. À chaque réunion, nous imaginions d'autres regroupements... Allions-nous trancher pour deux, trois ou quatre universités ? Nous lançons des propositions spontanées, que le secrétaire général du Rectorat notait en colonnes au tableau. Je me souviens que Pierre Lacroute, alors directeur de l'Observatoire, avait proposé que l'astronomie figure dans la colonne Strasbourg I... Max-Alain Chevallier, qui dirigeait l'UER de théologie protestante, a avancé malicieusement que la théologie rejoindrait forcément la même université... puisqu'elle aussi était concernée par les choses du ciel ! Réunion après réunion, les nouvelles entités se sont organisées. Et Strasbourg I, II et III ont vu le jour... L'idée de la création d'une quatrième université, que j'avais suggéré alors d'appeler "Université de l'Homme" et qui aurait rassemblé tous les troisièmes cycles sur un mode entièrement transdisciplinaire a été écartée au final, comme trop utopique... Mais qui sait, elle se réalisera peut être dans l'avenir ?”

Propos recueillis par Myriam Niss

\* Pierre Karli, neurobiologiste, a été président de l'Université Louis Pasteur de 1975 à 1978. Il est membre de l'Académie des Sciences.

« Ceux qui veillent à l'instruction de notre jeunesse ont bien raison de supprimer l'histoire des programmes des classes de Terminale S. Trop nombreux sont les exemples historiques qui pourraient donner de fâcheuses idées aux futurs scientifiques.

Il est déjà bien difficile de les persuader que la science ne produit que des connaissances pures et neutres.

Ne serait-il donc pas très mal venu de leur montrer que tant de grands savants, d'Archimède à Oppenheimer en passant par Galilée, ont entretenu avec les militaires des liens étroits - et les ont chèrement payés ?

Comment les persuader qu'il n'est pas de salut linguistique pour la publication scientifique hors du pidgin pseudo-anglais dominant, s'ils apprennent que la révolution scientifique du XVII<sup>e</sup> siècle a coïncidé avec l'abandon du latin au profit de la diversité des langues nationales, comme en témoignent Galilée, Descartes, Harvey, Leeuwenhoek, etc. ?

Ne risque-t-on pas de les déstabiliser et de les rendre insolemment méfiants à l'égard des consensus officiels, comme par exemple celui qui s'est instauré concernant la réalité et la cause du réchauffement climatique, si on les amène à étudier les grandes controverses du passé, qu'il s'agisse du système géocentrique, des canaux de Mars ou de l'âge de la Terre ?

Ne les détournerait-on pas de leurs tâches immédiates si on les poussait à réfléchir aux tenants et aboutissants de leurs recherches en leur indiquant par exemple que les polémiques sur les effets des vaccinations ont une histoire pluriséculaire qui aurait certainement enrichi mais évidemment compliqué les récents débats sur la grippe H1N1 ?

Et enfin, ne seraient-ils pas détournés de leurs apprentissages spécialisés et besogneux pour aller chercher du côté de la littérature et des arts une culture générale qui ne leur est nullement demandée si on leur prouvait que la fécondité scientifique d'un Galilée a reposé cruciallement sur son insertion dans la culture poétique, picturale et musicale de son temps qui a fondé et stimulé son génie créateur ?

Non, décidément, si nous voulons que nos chercheurs deviennent enfin cette "race de nains inventifs" que prédisait Bertolt Brecht, et ne fassent pas d'histoires à leurs commanditaires, alors qu'ils ne fassent surtout pas d'histoire !

Jean-Marc Lévy-Leblond

Physicien et essayiste, professeur émérite de l'Université de Nice